

1000

Fait et délibéré à **ROYAN**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents**

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,

AVENANT
au marché du 10 février 1947

14 JAN 1948

ENTRE :

Monsieur Charles REGNIER, Maire de la Commune de Royan,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-18,
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
7 décembre 1947,



Monsieur Marcel LEVIEUX, boucher, domicilié à Royan Boulevard
Champlein.

IL A ETE CONVENU :

que le marché de 150.000 frs (Cent cinquante mille francs) passé
le 10 février 1947, en vue d'assurer la fourniture de viande aux
Cantines scolaires, pendant l'année 1947, sera augmenté de 75.000frs
(Soixante quinze mille francs) et porté ainsi autotal de 225.000frs
(Deux cent vingt cinq mille frs).

A ROYAN, le 20 Décembre 1947

Le Fournisseur,

Le Maire,

Dervieux

APPROUVE

La Rochelle, le 19 JANV 1948

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général.



J. D. Rochefort

34 *with P. 144*
MARCHE de gré à gré

ENTRE :

Monsieur Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan, autorisé par délibération du 31 Janvier 1946

ET :

Monsieur ELLIE Charles, Epicier, domicilié à Royan, rue Pierre-Loti,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Monsieur Ellie Charles fournira aux cantines scolaires de la Ville de Royan, divers produits d'Epicerie jusqu'à concurrence de la somme de cent cinquante mille francs.

ROYAN, le 10 Février 1947

L'Adjudicataire,

Le Maire,

Chellie

Ellie



[Signature]

del. voir Barrot

MARCHE DE GRE A GRE

*cantines
scolaire*



ENTRE :

M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-18

Autorisé par délibération du 14 Décembre 1948

ET :

Monsieur ELLIE Charles, épicier en gros à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur Ellie Charles s'engage à fournir au prix de gros, aux cantines scolaires de Royan, au fur et à mesure de leurs besoins et pendant l'année scolaire 1948-49 les divers articles d'épicerie qui lui seront demandés par les directeurs des cantines.

Le présent marché est limité à la somme de 400.000 frs
(QUATRE CENT MILLE FRANCS)

A Royan, le 18 Décembre 1948

Le Maire,

M. Ellie
LE FOURNISSEUR,

APPROUVE

La Rochelle, le 11 JAN 1949

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général

W. P. Rochet



AVENANT à marché de gré à gré

Entre : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18

Autorisé par délibération du 11 Fev. 1949

d'une part

Et : M. ELLIE Charles, Epicier, 66 rue Pierre Loti à Royan

d'autre part



IL A ETE CONVENU :

d'augmenter de 250.000 frs le marché passé entre les mêmes le
18 Décembre 1948.

Ce marché primitivement limité à 300.000 frs se trouve ain-
si valable pour un total maximum d'achat de 550.000 frs (cinq cent
cinquante mille francs).

A Royan, le 18 Février 1949

Le Fournisseur,



Le Maire,

APPROUVE

La Rochelle, le 28 FEVR 1949

Pour le PREFET,

Le Secrétaire Général.



J. P. Rochefort

MARCHÉ de gré à gré

RITUEL :

Monsieur Charles RETAUMI, Maire de la Commune de Royan, autorisé par délibération du 31 Janvier 1946

ET :

Monsieur Marcel DERVIEUX, boucher, domicilié à Royan, Boulevard Champlain

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Monsieur Dervieux fournira aux cantines scolaires de la Ville de Royan, la viande nécessaire à leur fonctionnement jusqu'à concurrence de 150.000 francs (cent cinquante mille francs)



Le Maire,

L'Adjudicataire,

APPROUVE

La Rochelle, le 19 FEV 1947

Pour le PRÉFET,

Le Chef du Service Délégué



[Signature]

[Signature]

[Signature]